

SNCF - Amende pour absence de CNI

Par Cris34, le 05/05/2022 à 10:20

Bonjour tout le monde

merci d'avance pour votre aide

Ma fille de 17 ans a pris le TGV le 29/04; elle fait, depuis des années, l'aller retour entre chez sa mere et chez moi durant les vacances scolaires.

Elle a une carte jeune valable jusqu'en octobre de cette année.

Cette derniere est dematerialisée dans SNCF-Connect.

Elle a eu la "bonne idée" de dematerialiser sa CNI en la prenant en photo dans son smartphone.

Lors du controle habituel, elle a presenté son billet valide et sa carte jeune dematerialisée cependant la controleuse a refusé le tout car pas de piece d'identité valide.

Je tiens à preciser qu'elle fait de la sorte depuis longtemps et que jusqu'à maintenant les controleurs n'ont jamais posé de probleme ou fait la remarque sur le sujet ... meme si ca n'excuse pas forcement l'erreur.

Elle a donc eu un proces verbal indiquant l'absence de CNI et l'absence de carte de reduction d'un montant de 148€ (le cout de 3 A/R sur cette ligne)

J'ai ecrit au service reclamation, en expliquant le plus clairement possible la situation et en demandant de faire un effort car apres tout il n'y a aucun manque a gagner.

Evidement si je vous ecris, c'est que la reponse est que le controleur est dans son bon droit donc je dois payer.

Dois je insisiter et faire appel au mediateur de l'etat ou c'est cause perdu?

Encore une fois merci pour votre aide

Cris

PS: je ne sais pas dans quel forum je dois le mettre, merci de deplacer si je me suis trompé

Par jodelariege, le 05/05/2022 à 10:35

bonjour

à la lecture de plusieurs articles sur internet il apaprait qu'on peut mettre sa carte jeune sur son téléphone mais qu'il faut absolument présenter une carte d'identité officielle;

tentez quand meme le médiateur.....

Par janus2fr, le 05/05/2022 à 16:13

Bonjour,

Voir cet article qui parle d'un cas exactement identique au votre :

https://www.quechoisir.org/actualite-sncf-la-valse-des-injustices-continue-n73675/

Par Cris34, le 06/05/2022 à 09:11

Bonjour

Merci pour vos reponses, l'exemple de quechoisir est tres ressemblant effectivement et me rend assez pessimiste.

Je vais tenter avec le mediateur et je vous ferai un retour de l'issu Excellente journée.